

Article n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société 3W consultant et de tout Client dans le cadre de Prestations liées à la conception et la vente de site internet, pack de maintenance, maintenance de site hors pack et amélioration ou installation de nouvelles fonctionnalités ou tous autres produits (référencement SEO, vidéo d'entreprise, motion design, réseaux sociaux, web marketing, print, design) et applications développées spécifiquement.

Toute Prestation accomplie par la société 3W consultant implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente de prestation de services.

Article n° 2 : Prix des services

Les prix des Prestations de services vendues sont ceux qui sont en vigueur au jour de la prise de commande ou du devis. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande.

La société 3W consultant s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les Prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande ou du devis signé par le client ou l'acheteur.

Article n° 3 : Modalités de paiement

Le règlement s'effectue à la commande suivant les modalités contenues dans le devis : soit par virement bancaire, soit par chèque. Au moment d'enregistrer la commande, un acompte de 40% du montant total de la facture doit être versé par le client acheteur. Le paiement du solde doit être effectué lors de la réception des services.

Article n° 4 : Pénalité de retard

Le défaut de règlement total ou partiel de la commande livrée au jour de la réception entrainera une pénalité de retard équivalent à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au moment de la livraison des marchandises. Depuis 2015, la révision du taux d'intérêt légal s'effectuera tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Appliquée sans aucune mise en demeure préalable, cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, à partir de la date d'échéance du prix. Outre la pénalité de retard, le non paiement de toute somme, y compris l'acompte, à leur date d'exigibilité entrainera de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € en guise de frais de recouvrement. (Articles 441-6, I alinéa 12 et D.441-5 du Code de commerce). Si l'acheteur ne règle pas les sommes restant dues dans les 15 jours suivant la mise en application de la pénalité de retard, une résolution de plein droit de la vente sera effectuée pouvant ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société 3W consultant.

Article n° 5 : Clause résolutoire

Le client pourra mettre fin prématurément aux Prestations, par voie recommandée. En pareil cas, l'ensemble des prestations réalisées et non encore facturées seront dues au Prestataire. En outre, une indemnité équivalent à 20 % du montant du budget total non encore facturé sera due au titre de dédommagement et de compensation.

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de l'article "Pénalité de retard", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société 3W consultant.

Article n° 6 : Réserve de propriété

La société 3W consultant conserve la propriété des services (site internet, maintenance, améliorations et nouvelles fonctionnalités, design) jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société 3W consultant se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les produits ou services vendus et restés impayés.

Article n° 7 : Obligations du Prestataire

La société 3W consultant garantit seulement qu'il atteindra les objectifs fixés par le Client dans le cahier des charges. À cette fin, la société 3W consultant devra mettre en œuvre les techniques les plus adaptées pour répondre aux besoins exprimés par le Client et fournir des prestations d'une qualité répondant aux normes de qualité les plus élevées.

Il n'est pas responsable des intrusions sur le site ou du piratage par des techniques qu'il ne maîtrise pas.

La société 3W consultant garantit que les éléments, services et fonctionnalités mis à la disposition du Client, s'ils sont utilisés conformément aux indications données, sont substantiellement conformes aux indications du cahier des charges, et que les logiciels et tous les éléments créés par elle et mis à la disposition du client respectent les droits des tiers, et de façon générale ne sont pas illicites. La société 3W consultant est tenue, de manière générale, à une obligation de moyen.

La société 3W consultant ne sera en aucun cas tenue responsable des éventuels dommages indirects encourus par le client ou un utilisateur (tels que perte d'exploitation, perte de données, etc.) causé par le mauvais fonctionnement du Site et le manque de maintenance applicative.

Article n° 8 : Obligations du Client

Afin de faciliter la bonne exécution des Prestations, le Client s'engage :

- à fournir à la société 3W consultant des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires à la tenu du planning sans qu'il soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude,
- à prendre pas responsables des intrusions sur le site ou du piratage par des techniques qu'il ne maîtrise pas,
- à désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision,
- à faire en sorte que les interlocuteurs clés et le correspondant soient disponibles tout au long de l'exécution des Prestations,
- à avertir directement la société 3W consultant de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des Prestations.
- Les informations diffusées sur le site Internet par le Client après sa mise en ligne le sont sous sa seule et unique responsabilité
- Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article n° 9 : Propriété intellectuelle

Au cas où l'une des recommandations de la société 3W consultant ou l'utilisation d'éléments livrés à la suite de l'une de ses préconisations impliquerait l'utilisation de biens faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, la société 3W consultant informera le Client de l'existence de ces droits et des conséquences de leur utilisation. Il appartiendra alors au Client et sous sa seule responsabilité de prendre toute mesure permettant l'utilisation de tels droits, notamment en négociant pour son propre compte les droits d'utilisation dans des conditions telles que le Prestataire soit en mesure de s'en prévaloir pour les besoins des Prestations.

Pour les besoins propres des Prestations, la société 3W consultant pourra utiliser ou développer des logiciels, y compris des feuilles de calculs, des documents, des bases de données et d'autres outils informatiques.

Dans certains cas, ces aides peuvent être mises à la disposition du Client et sur sa demande. Dans la mesure où ces outils ont été développés spécifiquement pour les besoins du Prestataire et sans considération des besoins propres du Client, ceux-ci sont mis à disposition du Client pendant la durée du contrat en l'état et sans aucune garantie attachée, à simple destination d'usage ; ils ne devront être distribués, partagés ou communiqués à des tiers que ce soit en tout ou partie.

Cette mise à disposition temporaire n'emportera aucune cession de droits ni garantie, quel qu'en soit le titre, au bénéfice du Client ou celui du tiers.

- les éléments originaux figurent dans les travaux, documents, mémos, briefs, consultations, avis, conclusions ou autres actes de procédure, etc., réalisés dans le cadre des Prestations, y compris de façon non limitative, tout droit d'auteur, marque déposée et tout autre droit de propriété intellectuelle s'y rapportant.

Le Client pourra, sans limitation géographique, à titre gratuit et irrévocable, utiliser de manière interne et pour la durée de protection par le droit d'auteur, les éléments conçus par le Prestataire et intégrés dans ses travaux.

Le Client s'interdit de distribuer, commercialiser, et plus généralement de mettre à disposition ou de concéder l'utilisation de ces mêmes réalisations et plus généralement de concéder l'utilisation de ces mêmes éléments à des tiers sans l'accord du Prestataire.

La société 3W consultant se réserve tout droit, titre et intérêt sur :

- Toutes les méthodes, processus, techniques, développements, et savoir-faire incorporés ou non des Prestations ou que la société 3W consultant serait amenée à développer ou à fournir dans le cadre des Prestations.

Aucune partie ne pourra faire mention ou usage du nom, de la dénomination, des marques et logos ou autres appellations, commerciales ou non, de l'autre Partie sans accord préalable et écrit de cette dernière.

Par dérogation à ce qui précède, la société 3W consultant pourra faire usage du nom, de la dénomination, des marques et logos du Client en cours de contrat dans la mesure de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution des Prestations, y compris dans des propositions de Prestations ultérieures.

Par ailleurs, le Client autorise la société 3W consultant, à l'issue de la réalisation des prestations, à citer son nom/dénomination à titre de référence et accompagner cette citation, le cas échéant, d'une description générique des Prestations effectuées.

Article n° 10 : Documents

La société 3W consultant conservera les documents originaux qui lui auront été remis, et les restituera au Client, sur sa demande. Tous les documents, données ou informations, que le Client aura fournies, resteront sa propriété.

Le Prestataire conservera une copie des seuls documents nécessaires à la constitution de ses dossiers de travail.

Les documents de travail préparés dans le cadre des Prestations sont la propriété de la société 3W consultant et sont couverts par le secret professionnel.

Article n° 11 : Information et confidentialité

La société 3W consultant est assujettie à une obligation légale de secret professionnel.

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie. Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des parties. Sous réserve des exceptions visées ci-après, la présente obligation de confidentialité produira ses effets pendant une durée de 10 ans suivant le terme des Prestations.

Ont également un caractère confidentiel, le contenu des Prestations ainsi que les rapports, courriers, informations, notes, devis, fournis par le Prestataire au cours de l'exécution des prestations. Ces documents sont communiqués au Client pour un usage strictement interne et à la condition de ne pas les divulguer à des tiers ni de les annexer à un document qu'il serait amené à produire.

Si le Client souhaite que tout ou partie de ces documents soient divulgués ou utilisés par un tiers, il doit en demander l'autorisation préalable par écrit au Prestataire. Des modalités applicables à cette divulgation seront alors fixées.

- Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas aux informations confidentielles :
- qui appartiennent au domaine public, ou acquises librement avant le début de la prestation,
- qui sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article
- qui sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation
- ou qui doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation de celles-ci.
- Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, 3W consultant se réserve le droit d'exécuter des prestations pour des entreprises concurrentes de celle du client

Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas aux informations confidentielles :

- qui appartiennent au domaine public, ou acquises librement avant le début de la prestation,

- qui sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article

- qui sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation

- ou qui doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation de celles-ci.

Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, NovaWeb se réserve le droit d'exécuter des prestations pour des entreprises concurrentes de celle du client. Les documents de travail préparés dans le cadre des Prestations sont la propriété de la société 3W consultant et sont couverts par le secret professionnel.

Article n° 12 : Limitation de responsabilité

L'entière responsabilité de la société 3W consultant et celle de ses collaborateurs relative à tout manquement, négligence ou faute, relevés à l'occasion de l'exécution des Prestations, sera plafonnée au montant des honoraires versés au titre des Prestations mises en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus) et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges.

Cette stipulation ne s'appliquera pas à une responsabilité pour décès ou blessure corporelle ni à toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter.

Par ailleurs, la responsabilité de la société 3W consultant ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- suite à un manquement ou à une carence d'un produit ou service dont la fourniture ou la réalisation ne lui incombe pas ni à ses sous-traitants éventuels,
- pour les faits et/ou données qui n'entrent pas dans le périmètre des Prestations et/ou qui n'en sont pas le prolongement,
- en cas d'utilisation des résultats des Prestations, pour un objet ou dans un contexte différent de celui dans lequel il est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves du Prestataire.

La société 3W consultant ne répond ni ses assureurs ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre du Client.

Article n° 13 : Sous-traitance

La société 3W consultant se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des Prestations à des Prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification.

Si la Prestation requiert des compétences techniques particulières, la société 3W consultant informera le Client sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité du Prestataire et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

Article n° 14 : Indépendance

L'exécution des Prestations n'entraîne en aucun cas la création entre le Client et la société 3W consultant d'une relation de mandat ou de société de fait. Aucune des parties n'est habilitée à engager ou lier l'autre.

Article n° 15 : Force majeure

La responsabilité de la société 3W consultant ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article n° 16 : Litige, Loi applicable, attribution de compétence

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté à la compétence du tribunal de commerce de Pau.